

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUE DE PRESSE

AI Index: AFR 57/008/2003 (Document Public)
Nr du Service de Presse : 165
9 juillet 2003

Togo: Il ne faut pas se taire en dépit des attaques et des intimidations

COMMUNIQUÉ CONJOINT DE DIX ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS SUR LE TOGO

Le 14 juin 2003, un journaliste togolais, Dimas Dzikodo, rédacteur en chef de l'hebdomadaire l'*Événement*, était arrêté dans un cyber-café à Lomé alors qu'il était en train de scanner des photos qui, selon nos informations, représentaient des personnes victimes de brutalités policières commises dans le cadre de l'élection présidentielle du 1er juin 2003. Deux autres journalistes ont été arrêtés dans les jours qui ont suivi et tous trois demeurent détenus. Ils sont inculpés de « *tentative de trouble à l'ordre public et diffusion de fausse information* ». Le 19 juin, deux de ces journalistes sont apparus à une conférence de presse organisée par les autorités togolaises qui les ont accusés de vouloir envoyer les photographies à l'étranger pour ternir l'image du pays. Selon des témoins, Dimas Dzikodo est apparu affaibli et il s'est plaint d'avoir été maltraité au cours des quatre jours pendant lesquels il a été détenu au secret.

Ces arrestations suivies de mauvais traitements ne sont que les cas les plus récents d'une longue liste d'intimidations et de brutalités commises par les forces de sécurité togolaises à l'encontre de toute personne cherchant à témoigner ou à informer sur les violations des droits humains au Togo. Cette répression de toute voix dissidente a touché non seulement les victimes, les témoins directs, les journalistes ou les défenseurs des droits humains mais également l'entourage de certaines de ces personnes. Des personnalités ayant émis de simples critiques vis-à-vis de la politique du gouvernement ont fait l'objet de campagnes de diffamation dans les media officiels.

Une répression systématique entraîne le plus souvent des représailles à l'encontre de ceux qui ont le courage de la dénoncer. C'est ce que nous confirme l'expérience de certains membres de la société civile togolaise qui depuis des années prennent le risque de témoigner et de dénoncer les exactions commises dans leur pays. Des dizaines de personnes ont été arrêtées, torturées, menacées, harcelées ou contraintes à l'exil pour avoir osé prendre la parole dans un pays où toute opinion dissidente peut conduire son auteur à être victime de la répression. De ce fait, les organisations signataires de cet appel ont déjà dû par le passé mentionner des faits en cachant l'identité de la victime ou de ses proches afin de les protéger et ont été amenés dans certains cas à taire des exactions pourtant avérées dans un souci de sécurité des personnes concernées.

Nous récusons l'alternative dans laquelle les autorités togolaises - à l'instar de nombreuses autres - souhaiteraient nous enfermer : se taire pour préserver la sécurité des victimes et des témoins et cautionner *de facto* la répression en cours ; ou parler, et risquer d'aggraver la vulnérabilité des personnes visées.

Considérant la gravité de la situation de répression politique prévalant au Togo et le silence

complice et coupable des partenaires du gouvernement togolais, nous estimons qu'il est impossible de garder le silence : à l'instar des Togolais qui ont décidé de parler, nous entendons dénoncer avec la plus grande force cette répression politique qui consacre le régime de l'arbitraire.

Nous appelons à soutenir le combat des personnes qui, au Togo, se mobilisent pour la liberté d'expression et le respect des droits de tous les Togolais, en ayant cependant toujours à l'esprit la sécurité des victimes, de leur entourage et des sources d'information mais nous ne pouvons gagner seules ce combat.

Face au refus obstiné des autorités togolaises de respecter la liberté d'expression et de réunion, nous appelons la communauté internationale, et notamment les pays qui ont des liens étroits avec le Togo comme la France à exercer une pression déterminée sur les autorités de ce pays afin que ces pratiques d'intimidations cessent. Entre le silence complice et la dénonciation qui peut entraîner des représailles, la communauté internationale doit imposer la voie du droit international : celle de la libre expression des opinions en toute sécurité telle qu'elle est prévue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) – France
Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH)
Amnesty International
Fédération internationale des ACAT (FI-ACAT)
Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)
Franciscans International
Organisation mondiale contre la torture (OMCT)
Reporters sans frontières (RSF)
Secours catholique – Caritas France
Survie

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>

For latest human rights news view <http://news.amnesty.org>